

Vaud

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **42 (1954)**

Heft 814

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-268169>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VAUD

La réforme scolaire à l'Association suffragiste

Le 21 janvier, un nombreux auditoire composé de pédagogues des deux sexes, de mères de famille, a pris le plus vif intérêt à la vivante conférence que M. Marcel Monnier, chef du service de l'enseignement secondaire, a donnée sous les auspices du Suffrage féminin lausannois, sous la présidence de Mme A. Quinche, avocate. On ne peut que se réjouir de l'intérêt souvent passionné que ce problème soulève dans le public, dans la presse, dans les familles.

Notre place étant limitée sur cette page des sections suffragistes, nous ferons paraître l'analyse de ce que la conférence dans une prochaine rubrique éducative.

Cet exposé très clair a été suivi d'une discussion animée qui a porté principalement sur le retard apporté à l'étude du latin, dont les déclinaires paraissent avoir laissé de bien mauvais souvenirs, sur le raccourcissement, sur les classes trop chargées, sur les différences d'âge entre écoliers d'une même classe, etc.

Ce grave problème, qui ne saurait être résolu en quelques mois et qui donnera lieu à des échanges de vues, en attendant qu'en discute le Grand Conseil — entre hommes — occupera encore longtemps l'opinion publique vaudoise. S.B.

GENÈVE

La manifestation du Monument National avait provoqué des remous dans la presse genevoise, aussi le comité de l'Association genevoise pour le suffrage féminin a répondu par une lettre qui a paru et dont nous donnons ici le texte.

L'Association genevoise pour le suffrage féminin, responsable de la récente manifestation organisée au Monument National, tient tout d'abord à préciser qu'elle s'est toujours placée au-dessus de tous les questions religieuses et des partis politiques. Son but est d'obtenir le suffrage pour toutes les femmes. Par conséquent, elle est ouverte à toute personne, homme ou femme, qui est en justice la cause qu'elle défend. Nous affirmons donc en réponse à la question qui nous est posée que notre comité n'a éliminé aucune femme pour des raisons politiques ou autres. Rappelons d'ailleurs que devant le Grand Conseil, un projet unique avait été discuté. Les quatre auteurs étaient de parti différent, dont l'un national démocrate.

Le Comité d'action pour la votation de juin dernier, issu de notre association, comme celui de la consultation des femmes, a suivi le même principe. Quant aux orateurs de la campagne électorale, ils ont été sollicités toujours selon la même règle et nous n'avons jamais préféré ou exclu ceux de quel que parti que ce soit. C'est pourquoi, au Monument National, nous avons une fois encore raisonnablement observé le même principe en faisant parler deux personnes de tendances différentes, notre présidente suisse, Mme Eric Choisy, et un autre champion genevois de notre cause, M. Edmond Privat, connu par ses ouvrages sur l'histoire culturelle de Genève et des pays anglo-saxons ainsi que par ses chroniques de politique étrangère. Ni l'un, ni l'autre ne prend part aux luttes de parti.

On comprendra facilement que dans l'intérêt même de notre cause soumise au verdict de tous les électeurs, notre propagande

sa maison un séjour aimable, où mari, enfants, amis oublient auprès d'elle les soucis et les fatigues du dehors. Où prenait-elle le temps de faire si bien tout ce qu'elle faisait ? Il y avait en elle un ordre spirituel qui faisait que tous jours, à Aigle comme à Lausanne, sa famille était dans l'ordre de Dieu.

La maladie, depuis que la famille était à Lausanne, la minait au plus profond d'elle-même, sans toutefois l'abattre ; elle travaillait encore dans sa dernière paroisse, celle de Saint-François, comme dame visiteuse, allant le Bible à la main, reconforter, encourager de plus malades qu'elle. Sa bible, un autre témoignage de sa foi ! Combien de bibles sont aussi usées, aussi lues et annotées que la sienne ? Elle a puisé jour après jour, à travers les luttes, la peine, à la source de la lumière, de la force, du courage, et c'est cela qui l'a soutenue dans sa maladie. Gertrude Kernan savait où elle allait dans la vie, elle savait où elle allait dans la mort. Le 21 septembre 1953 elle nous quitta. Par Jésus-Christ, Dieu a répandu en elle Sa lumière.

Que Dieu fasse briller Sa lumière dans nos cœurs ! Alice Savary.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.

Nos suffragistes à l'œuvre

A l'occasion de la réunion annuelle du Comité central

Séance d'information à Fribourg

La réunion annuelle du Comité central de l'Association suisse pour le suffrage féminin s'est tenue à Fribourg le 22 janvier. A cette occasion, la section fribourgeoise avait organisé, le vendredi soir, une soirée d'information sur le suffrage féminin.

Après une conférence de presse, qui avait réuni plusieurs journalistes de la ville, et l'envoi de nombreuses invitations personnelles aux notables, Mme Joye, la présidente, eut le plaisir d'accueillir un public de plus de 200 personnes.

Lorsque Mme Joye eut défini, en quelques mots, l'esprit qui règne dans le canton de Fribourg, Mme Choisy, présidente de l'Association suisse, parla du travail qui s'accomplit sur le terrain fédéral et Mme Vischer-Alioth décrivit, avec entraînement et humour, les préparatifs du canton de Bâle pour la prochaine consultation féminine.

Ensuite on entendit un exposé de Mme Rovelli (Tessin) sur « La femme catholique et le droit de vote ». L'oratrice s'efforça de répondre à trois questions :

1) notre religion nous défend-elle de demander le droit de vote ?

2) dans les règles qui ordonnent la vie religieuse, s'en trouverait-il une qui in-

terdise toute activité ayant pour but d'introduire la femme dans la vie politique de son pays ?

3) les femmes catholiques ont-elles le devoir de remplir leur tâche de citoyennes ?

La religion qui recommande de prier et de travailler au bien de la patrie ne peut interdire de demander le droit de vote, puisque, par lui, le citoyen collabore au bien de l'Etat. On trouverait en vain dans les Evangiles ou dans les règles traditionnelles un mot qui autorise à penser que le droit de vote touche à la foi ou à la vérité révélée. C'est une question temporelle et non ecclésiastique. Enfin, par une série de citations appropriées et autorisées, l'oratrice montra que la femme a le devoir de remplir sa tâche de citoyenne.

Puis Mme A. Quinche parla d'une façon large et étendue des raisons que nous avons de réclamer les droits politiques. Elle fut très applaudie et parut avoir éveillé un vif intérêt chez ses auditeurs.

Au cours de la discussion qui suivit, on entendit Mme Menoud, présidente de l'Association des femmes catholiques du canton, qui déclara que son groupe avait fait siennes aussi l'idée du suffrage féminin.

Les Bâloises sur le chemin de la collaboration politique

(suite de la page 1)

L'Association pour le suffrage féminin

C'est à fin janvier 1916 que Mme Emilie Gourd était venue donner, invitée par l'association des institutrices, une conférence sur « La femme et la guerre ». Ce sujet l'amena en plein cœur du problème féminin. La discussion qui suivit montra à quel point l'intérêt des auditeuses était éveillé ; l'association pour le suffrage féminin fut fondée en février 1916.

Tabitha Schaffner, assistante à l'Inspection de l'artisanat, spécialiste du travail à domicile, en fut l'une des fondatrices.

Cette association a dû organiser trois fois des campagnes électorales lorsque la question du droit de vote des femmes fut posée aux électeurs :

	Oui	Non	% Oui
8. II. 1920	6711	12455	35 %
14. V. 1927	6152	14917	29 %
16. VI. 1946	11709	19898	37 %

Suffrage ecclésiastique

La séparation de l'Eglise et de l'Etat s'étant opérée en 1910, il fut possible de demander les droits féminins sur le plan ecclésiastique seulement. Ils furent obtenus, le 14 novembre 1920, par 6191 oui contre 1255 non. C'est en 1924 que les

doit se faire dans tous les milieux. Nous devons une fois de plus concéder des accusations qui nous sont adressées, que lorsqu'on veut noyer son chien, on l'accuse d'avoir la rage, à cette différence près qu'aujourd'hui, on l'accuse d'être teinté de « rose » ou de « rouge ».

Dernièrement, le président Eisenhower s'est plaint des procédés dits « maccartiens » qui consistent à jeter le soupçon sur tous les

femmes participèrent pour la première fois aux élections ecclésiastiques. 9 femmes furent élues au Synode, 17 dans les commissions de l'Eglise. Aujourd'hui, elles ne sont plus guère que 6 au Synode, ce qui prouve que, une fois en possession de leurs droits, les femmes n'envahissent pas tous les corps constitués, comme les adversaires du suffrage le prétendent.

Femmes juges

En 1917, les femmes obtinrent le droit d'être et d'être élues dans les tribunaux professionnels (nos tribunaux de prud'hommes). Depuis 1952, elles peuvent être nommées aussi présidentes de tribunaux, juges et juges suppléants dans les autres cours. On a nommé récemment une femme au tribunal pénal et deux autres juges suppléants au tribunal civil.

Activités diverses

On trouvera encore dans cette intéressante publication des détails sur les femmes dans les commissions, les personnalités masculines qui ont soutenu l'idée et les réalisations des sociétés féminines en faveur de la collectivité et de la famille. Des statistiques administratives, économiques et sociales complètent cette documentation des plus utiles.

mouvements ou Eglises qu'on n'aime pas. C'est une méthode qu'il juge dangereuse pour la démocratie. Nous sommes du même avis ».

A La Halle aux Chaussures
Maison fondée en 1870
Mme Vve L. MENZONE
Solidité - Elegance
5% escompte en tickets jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

Retour à Cirgue

Le « Retour à Cirgue » est un récit peu banal qui se passe dans un coin perdu des Pyrénées. Les demoiselles, Céregues, trois vieilles filles très dissemblables, reçoivent pour quelques mois, en leur « bastide » les Arques, une jeune nièce, Diane, venue d'Angleterre, insignifiante, supercilieuse et « blonde à se faire retourner les gens ». Après avoir cherché en vain à se distraire dans ce milieu morne, Diane, par ennui, s'offre sans amour et sans vergogne à un certain Fourcat, homme craint des villageois, dont on ne sait s'il est « vétérinaire, médecin, thaumaturge ou rien de tout cela ». Elle en a un fils : Titus et peu après cette naissance, qui n'a fait aucun scandale chez les tantes, elle retourne dans sa famille et l'on entend plus parler d'elle.

Titus vivra auprès des trois demoiselles, puis s'en ira écolier à Montpellier. A son retour à Cirgue il apprendra par un camarade le nom de son père et presque en même temps il découvrira la photographie de ce dernier dans le tiroir secret d'un secrétaire de la chambre occupée jadis par sa mère. Lorsqu'après un temps de réflexion, il cherchera à rejoindre Fourcat, il le trouvera étendu mort

près de sa maison incendiée. Titus quittera le pays « libre, entièrement dépouillé — dépouillé aussi de ce mort dont il ne saurait jamais que très imparfaitement ce qu'il avait été ».

Ce récit — le début et quelques longueurs exceptés — s'agence bien. Les personnages jouent leur rôle comme il se doit et selon la volonté de l'auteur qui s'est inspiré du principe régnant à Acques : « il ne faut pas donner une importance exagérée aux événements ». Cette règle, fidèlement suivie, enlève l'élément émotionnel à ce livre dénué d'intrigue et de passion, mais non pas d'analyse et d'heureuses trouvailles psychologiques.

Camille Bourniquel — Retour à Cirgue — La Baconnière Neuchâtel.

LE ROSEY
ROLLE
(Hiver à Gstaad)
▼
Institut international de jeunes gens
(9 à 18 ans)

BERNE

Groupe romand de Berne

Le 15 janvier, notre groupe a eu le plaisir d'accueillir Mme A. Carnal, présidente du groupe « de la femme de la campagne » du district de Moutier.

Avec une modestie charmante et une grande gentillesse, Mme Carnal nous a parlé de sa vie laborieuse, de ses multiples occupations, de ses joies et de ses soucis.

Des chiffres, des prix nous montrèrent que tout n'est pas facile pour nos sœurs de la campagne qui ne disposent pas d'un budget fixe. Après avoir brossé une image très suggestive et exacte de l'existence de la paysanne, la conférencière nous entretenit encore du jeune groupe qu'elle préside.

Une discussion animée suivit au cours de laquelle d'innombrables questions furent posées.

Un tel échange de vues entre paysanne et citadine permet, sans nul doute, d'atteindre de part et d'autre une plus juste compréhension des problèmes qui parfois nous séparent. Une collaboration plus étroite ne peut être qu'efficace. C'est en apprenant à nous connaître que nous obtiendrons ensemble de bons résultats et ceci sur tous les plans. Voilà ce que chaque participante pensait en sortant de cette soirée placée sous le titre de « dialogue citadin-paysan ».

Section bernoise

La section bernoise a tenu son assemblée générale, le jeudi 4 février, au Daheim, outre le partie administrative avec renouvellement des membres du comité, le sujet confié à M. J. Pinschewer (Berne) concernait le film cinématographique.

Un Anglais pouvait vendre son épouse

Une pareille coutume paraît extraordinaire, et dater d'un autre âge ; mais des cas assez nombreux sont authentifiés par des témoignages que l'on ne peut nier, les comptes rendus judiciaires. En 1908, un tribunal eut à juger le cas d'une femme que son mari avait achetée en 1880 pour 125 francs-or, et qui lui avait donné douze enfants. D'autres cas ont été signalés à Londres en 1919, 1920, 1924, 1926, 1928, et dans plusieurs de ces cas, la femme était consentante. Une fois, la femme trouva preneur à 250 francs-or ; mais dans un autre, l'acheteur l'obtint pour 25 francs seulement.

Si un tel usage s'est établi, et si bien établi que bien de ceux qui s'en étaient livrés à ce singulier trafic étaient convaincus de la légalité de leur acte, c'est que, dans les classes populaires, un divorce ou une séparation n'étaient pas admissibles ; parce que bien trop coûteux, et parce que les complications de la loi apparaissaient incompréhensibles. Au contraire, une vente était une opération normale, un échange où chacun trouvait son bénéfice. De là vient que dans bien des cas, la femme qui faisait l'objet du marché, loin de se sentir humiliée d'être traitée comme une vache à la foire, était pleinement consentante ; certaines même avaient demandé à conserver le reçu d'une pareille opération, car il leur tenait lieu, selon elles, d'acte de mariage.

(Tribune de Genève) François Fosca

EXTRAIT VITAMINEUX BEVITA

Pour assaisonner et tartiner
Le meilleur au goût.

Pour soigner

TOUX et MAUX DE GORGE

prenez la

POTION FINCK

(formule du Dr. Bischoff)

En vente à la PHARMACIE FINCK & Co

26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.80. Tél. 2.71.1

Pour être bien servie,
la ménagère avisée fait ses achats à la
COOPÉ
Escompte 5% Ristourne aux membres
"Nous luttons contre la vie chère"